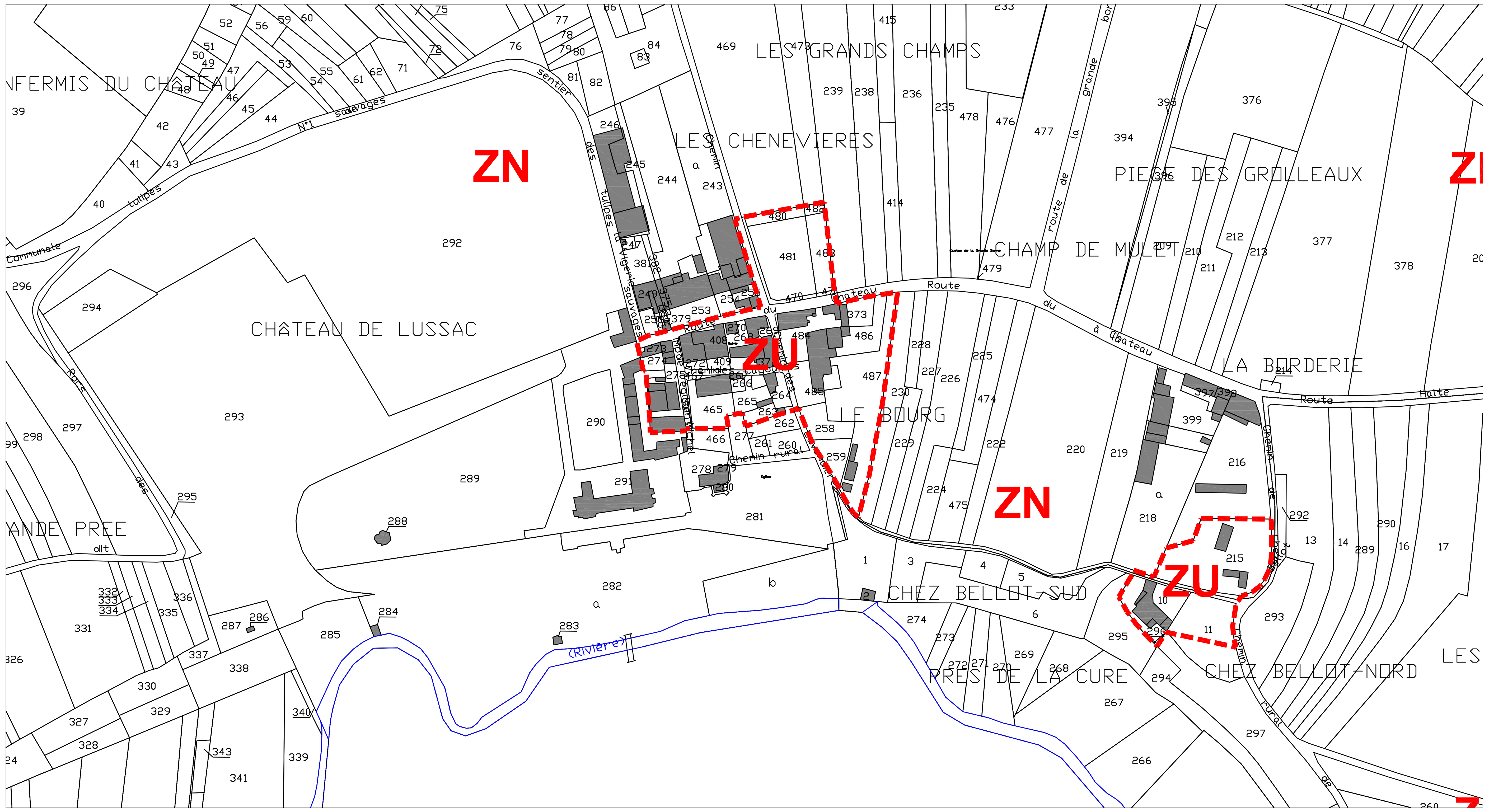

LE BOURG

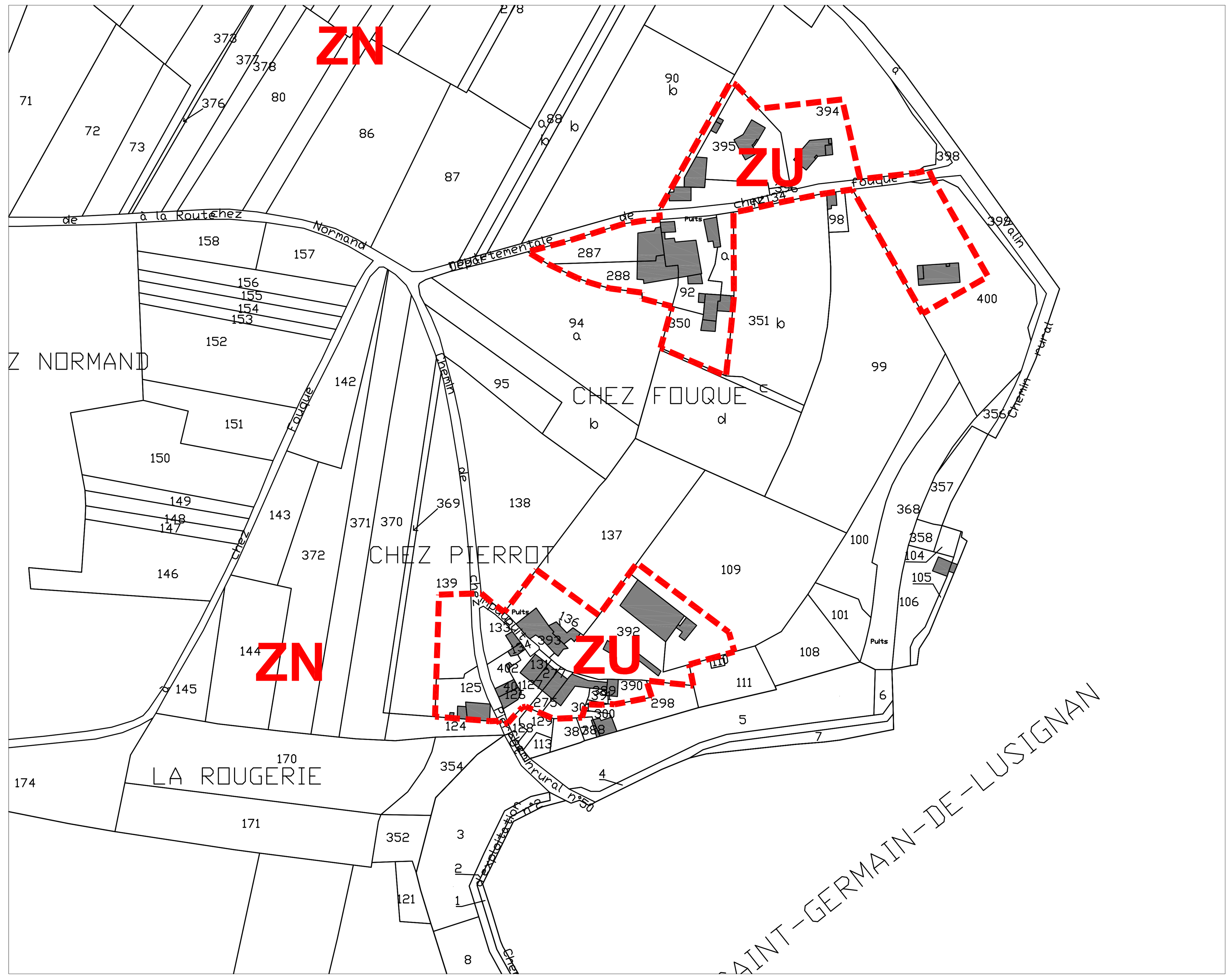

CHEZ FOUQUE, CHEZ PIERROT

LOCALISATION DES ZOOMS AU 1/2000ème

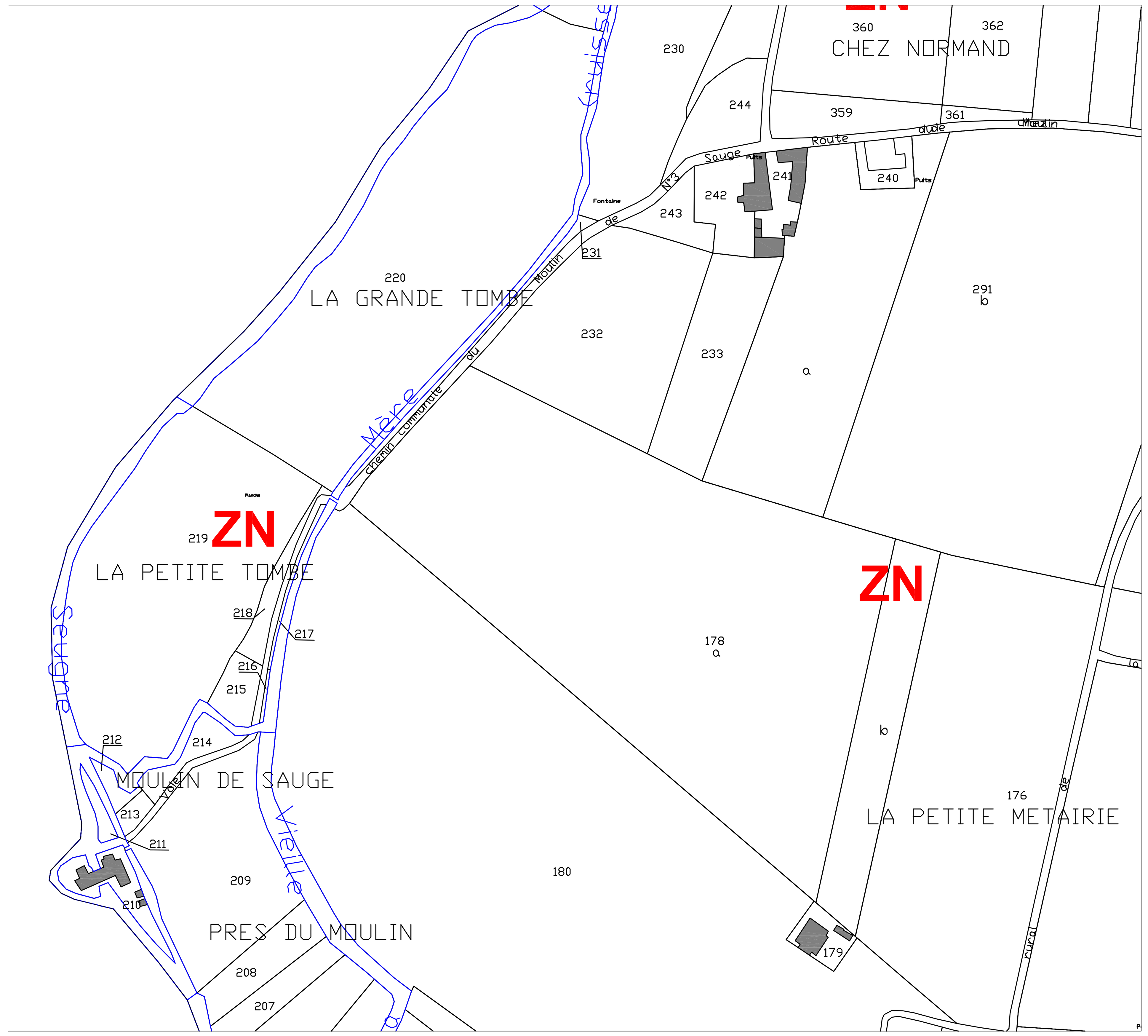

CHEZ NORMAND, MOULIN DE SAUGE

Commune de

LUSSAC

Carte communale

Plan de zonage

Pièce n°2.b

Espaces bâtis au 1/2000ème

Echelle : 1/2000eme

CARTE COMMUNALE	Prescription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Elaboration	26 juin 2015		

Mairie de LUSSAC
5, rue du Château
17500 LUSSAC
05 46 48 17 29 - lussac17@orange.fr

ETUDE REALISEE PAR :

B.E. PERNET S.A.R.L.
Architecture - Urbanisme - Economie
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr

LEGENDE

ZU — Zone constructible

ZN — Zone inconstructible à l'exception :
1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
2° Des constructions et installations nécessaires :
a) à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
b) à l'exploitation agricole ou forestière ;
c) à la mise en valeur des ressources naturelles.
(article R. 161-4 du Code de l'Urbanisme)